

La Ville possède un patrimoine arboré exceptionnel de 18 000 arbres d'alignement répartis sur 186 kilomètres de voies. L'élagage permet d'adapter la forme des arbres aux contraintes qui l'entourent : proximité immédiate du bâti, limite de propriété, réseaux aériens, passages de véhicules...

Cette opération a pour but de limiter le volume des arbres en fonction des contraintes tout en assurant leur viabilité et l'aspect esthétique. L'élagage doit se faire dans le respect des exigences vitales des arbres c'est pourquoi la Ville a fait le choix d'intervenir pendant la période dite de « repos végétatif » d'octobre à mars.

À Saint-Maur, il existe 2 grands types d'élagage :

- Le **port libre** qui reprend la forme naturelle des arbres et que l'on trouve principalement sur les quais et les berges.
- Le **port architectural** ou plateau-rideau qui consiste à tailler l'arbre de manière géométrique et que l'on retrouve essentiellement le long des grandes avenues.

Localisation

Avenue de la Passerelle

Les travaux comprennent

- Conformément au plan arbre voté en conseil municipal, la Ville souhaite accroître son taux de couverture arborée (indice canopée).
- Le port des arbres d'alignement va donc être modifié et passer du port architectural au port libre afin de créer d'avantage d'îlots de fraîcheur, dans le respect des contraintes.
- Élagage de 28 marronniers en port libre

Stationnement

Le stationnement et la circulation seront interdits et considérés comme gênants selon les besoins et l'avancement du chantier.

Période des travaux

Du 12 au 25 novembre 2024

Montant des travaux

5 500 € TTC

